

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2022**

Le vendredi 4 mars 2022, à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de GRAND-AIGUEBLANCHE se sont réunis à la Salle Polyvalente du Morel.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHANOIR Jessica, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, GUILBERT Agnès, KALIAKOURAS Evelyne, MARIANI Michel, MARTINOT Gabriel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean Yves, NANTET Laetitia, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel

Absents excusés : HURET Edith (donne pouvoir à KALIAKOURAS Evelyne), JAY Hélène (donne pouvoir à BON Françoise), PIANI Alain (donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline), TISSOT Christian (donne pouvoir à ROSSETTI COCHEME Sandrine)

Absents : CHEDAL-ANGLAY Evelyne

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point suivant : « Fixation de l'indemnité de fonction du Maire délégué d'Aigueblanche ».

Adopté à l'unanimité.

MORIN Jean Yves est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

❖ Droit de préemption

L'assemblée communale, ne fait pas exercice de son droit de préemption lors de la vente de divers biens immobiliers, inclus dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Un dossier devra néanmoins être approfondi au niveau du lieu-dit « Le Bourjaillet ».

❖ Débat d'orientation budgétaire

La loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. Ce rapport donne lieu à un débat.

Le fonctionnement du budget communal pour l'année 2022

Poursuivre la maîtrise des dépenses, la dette de notre commune très faible permet encore cette année de diminuer notre charge d'emprunt de 100 000 €. (Soit un restant dû de 1.6 M€).

Monsieur le Maire précise que la Collectivité emploie 33 agents en équivalents temps pleins, ce qui est peu pour une Commune de notre strate démographique

L'investissement du budget communal pour l'année 2022

Poursuite de l'engagement pluriannuelle pris au début du mandat :

- Réseaux village des Emptes,
- Parking du Crey,
- Projet du bourg-centre,
- Gestion des voiries communales,
- Entretien des groupes scolaires,
- Logements communaux

Le Débat d'Orientation Budgétaire complet est affiché en annexe du présent compte-rendu.

❖ Acquisition des ateliers municipaux d'Aigueblanche

Les ateliers municipaux d'Aigueblanche sont actuellement propriété de l'Etat. Par conséquent, il est proposé au Conseil de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AA n° 83, d'une surface de 1 075 m², pour un coût total de 50 000 €. Les frais liés à ce dossier resteront à la charge de la Commune.

Décision adoptée à l'unanimité.

❖ Modification du montant de la caution pour la location de la Salle des Fêtes de Saint-Oyen

La caution pour la location de la Salle des Fêtes de Saint-Oyen est actuellement extrêmement élevée (2 550 €). Il était proposé au Conseil de revoir ce tarif à la baisse pour le ramener à 500 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

❖ Subventions exceptionnelles Comice Agricole de la Vallée de Tarentaise / Emmaüs

Le Comice Agricole de la Vallée de la Tarentaise se tiendra le dimanche 10 avril 2022 à Moûtiers. Pour l'organisation de cette festivité, les organisateurs souhaiteraient obtenir une subvention de la part de la Collectivité (225 € votés au dernier budget).

Par ailleurs, depuis le premier janvier dernier, une nouvelle Antenne de l'Association Emmaüs a ouvert ses portes à Moûtiers, qui demande également une aide financière. Il est proposé de leur attribuer une subvention de 500 €. Toutefois, l'Association devra communiquer les comptes à la Commune.

Subventions allouées à l'unanimité.

❖ Adhésion PEFC – AURA Commune nouvelle

Les trois communes historiques d'Aigueblanche, Le Bois et Saint-Oyen avaient acté une certification ou label PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). Compte tenu de la création en 2019 de la Commune nouvelle de GRAND-AIGUEBLANCHE, il était proposé au Conseil de s'engager sur un programme unique à l'échelle de la nouvelle Commune.

Le Conseil accepte l'adhésion au label PEFC, à l'unanimité.

❖ Convention avec le SDES et la CCVA pour les travaux d'enfouissement et de rénovation des réseaux au hameau des Emptes

Le Conseil était amené à autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions financières avec le Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES) et la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA) pour l'enfouissement et la rénovation des différents réseaux secs et humides.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer les conventions susvisées.

❖ Création des emplois saisonniers

La Commune historique d'Aigueblanche employait chaque année plusieurs saisonniers pour venir en renfort des Services techniques en période estivale. Il est par conséquent proposé de créer les postes nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

❖ Questions diverses

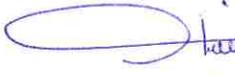
L'assemblée communale examinant diverses affaires :

- Pour donner suite à la question d'une Elue, Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagement de la Rue de la Réchaudière seront décalés car il faut attendre la fin des travaux du lotissement « Côté Sud » (passages fréquents de camions qui pourraient détériorer la chaussée).
- Concernant la réalisation du parking au hameau du Crey, une réunion aura lieu sur place le 12 mars à 10h. La fin des travaux est prévue pour la fin juin de cette année.

- Une perspective des travaux du Bourg-Centre a été présenté aux Elus. Le permis de construire sera déposé le mardi 8 mars.
- Un « Campus connecté » va s'ouvrir à Bourg-Saint-Maurice pour les jeunes qui souhaiteraient suivre une formation.
- Le CIAS et l'AACM organisent du 19 au 26 mars la semaine de la Petite Enfance dans différents lieux du territoire. Un affichage sera effectué pour apporter les informations à la population.
- Afin d'aider la population Ukrainienne, la Commune va se mobiliser pour recueillir des dons (notamment pour des vêtements). L'Association des Maires de France se mobilise également sur ce sujet difficile.
- Les emplacements des containers déchets au niveau de Saint-Nicolas à Le Bois seront à réétudier.

La séance est levée à vingt heures et quarante-cinq minutes.

Le Maire,



André POINTET